

LIEUX D'INTERVENTION



L'équipe intervient sur les 3 secteurs de psychiatrie adultes du Centre Hospitalier de Niort



Nos bureaux sont situés au Secteur 2 de Psychiatrie



Centre Hospitalier de Niort
40 Avenue Charles de Gaulle
79021 NIORT CEDEX

EMAPP

Equipe Mobile Psychiatrique Précarité

Tél. : 05.49.78.26.68

07.89.27.77.41

Courriel : emapp@ch-niort.fr

PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'EMPP est un dispositif de soins intersectoriel et gratuit qui a pour objectif de favoriser l'accès aux soins des personnes adultes en situation de précarité, d'exclusion et présentant une souffrance psychique et/ou des troubles psychiatriques.

L'action de l'équipe ne se soustrait pas à celle des dispositifs déjà existants.

L'EMPP peut rencontrer la personne **avec son accord** :

- lors des permanences
- sur rendez-vous
- au sein de la structure médico-sociale
- au domicile
- dans la rue
-

Pour les situations d'urgence, possibilité de contacter le 15 ou se rendre directement aux urgences.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

C'est une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Infirmiers
- Psychologue
- Educateurs
- Cadre supérieur et cadre de santé
- Secrétaire

MISSIONS DE L'EMPP

→ « **Aller-vers** » les personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion quelque soit le lieu où les besoins s'expriment.

→ Aller au devant d'un public en situation de renoncement ou en rupture de soins.

→ Faciliter l'orientation et l'accès aux soins en santé mentale

→ Faire fonction d'interface entre le sanitaire et le social



ACTIONS

Auprès des usagers :

- **Entretiens individuels** sur le lieu d'hébergement, en visite à domicile, sur les structures ou dans la rue.
- **Evaluation et orientation** vers les dispositifs de soins adaptés : Urgences, CSAPA, Centres Médico-psychologiques, psychiatres...
- **Permanences** dans des structures avec lesquelles un partenariat a été établi.

Auprès des professionnels :

- **Information et prévention** en santé mentale
- **Soutien** auprès des équipes, étayage clinique face à des situations complexes

Pour garantir la coordination, la continuité des soins, la prévention et le suivi médico-social et social des patients, tous les professionnels peuvent être amenés à échanger sur la prise en charge du patient.